

AR PREFECTURE

082-200061257-20201007-10202002-DE  
Regu le 12/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 7 OCTOBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 30 septembre 2020

L'An deux mille vingt et le 7 du mois d'octobre (07.10.2020) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 septembre 2020, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS :**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. DELBREIL Thierry (Délégué titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. SALOMON Bernard (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS :**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)  
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)  
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (Délégué titulaire)  
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée Titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Jean-Claude BERTELLI

## DELIBERATION N°10/2020-02

### ELECTION DES 1<sup>ER</sup> ET 3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE

**Vu** les articles L.5721-1 à L.5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> Février 2016 portant création du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

**Vu** la délibération n° 06/2019-02 du 28 juin 2019 relative à la modification de l'annexe 1 du règlement intérieur,

**Vu** l'article 7 des statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui prévoit que les Vice-Présidents sont au nombre de 4 et élus selon les modalités suivantes :

- 2 sont élus parmi les représentants délégués du Conseil Départemental, et par ces derniers,
- 2 sont élus parmi les représentants délégués des autres membres adhérents, et par ces derniers.

**Vu** l'article 5.2 des statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui stipule que la durée du mandat d'un délégué du (des) membre(s) du syndicat est identique à celle de l'organe qui l'a désigné,

**Vu** les élections municipales et communautaires du 1<sup>er</sup> semestre 2020 qui ont entraîné la désignation de nouveaux délégués par les EPCI et communes membres du syndicat afin de les représenter au sein du conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique,

**Considérant** que suite à ces élections, 2 postes de Vice-Présidents (1<sup>er</sup> Vice-Président et 3<sup>ème</sup> Vice-Président) sont désormais vacants,

**Vu** l'article 8 des statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui prévoit la constitution du Bureau du Syndicat ;

-----

Il convient de procéder à l'élection des postes de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-Président, élus parmi les représentants délégués des EPCI et communes et par ces derniers.

Pour chaque élection, le Président du Syndicat procède à l'appel à candidature et organise un scrutin à trois tours (les deux premiers à la majorité absolue et le troisième à la majorité relative) et qui se déroule à bulletin secret.

Pour faciliter l'organisation et le dépouillement, le vote électronique est le dispositif utilisé.

Un boîtier destiné au vote électronique est remis à chaque délégué des EPCI et communes membres à leur arrivée.

En cas de procuration, le boîtier de leur mandant leur est également remis.

Pour rappel, chaque boîtier est configuré pour l' élu concerné en fonction du nombre de voix affecté à la structure membre qu'il représente au sein du syndicat, comme le prévoient les statuts, à savoir :

Membres concernés par le vote	Nombre de voix
CCTC (1 délégué)	59
CCGSTG (1 délégué)	57
CC2R (1 délégué)	38
CCLTG (1 délégué)	37

CCQC (1 délégué)	34
CCQVA (1 délégué)	30
CCPSQ (1 délégué)	25
CCQRGA (1 délégué)	21
CCCPPL (1 délégué)	20
Reyniès (1 délégué)	2
Lacourt St Pierre (1 délégué)	2
Escatalens (1 délégué)	2
<b>TOTAL</b>	<b>327 voix</b>

Monsieur le Président fait appel à candidatures.

Se sont déclarés candidats à la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-Président du syndicat mixte :

- M. Thierry DELBREIL
- M. Stéphane TUYERES

Se sont déclarés candidats à la fonction de 3<sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat mixte :

- M. Bernard SALOMON
- M. Stéphane TUYERES

De plus, conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat mixte, il est rappelé que le Bureau du Syndicat Tarn-et-Garonne Numérique est constitué du Président, des 4 Vice-Présidents et des Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur.

**Vu** le procès-verbal d'élection des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-Présidents annexé à la présente délibération, et retraçant le déroulé des votes,

**Vu** les résultats des scrutins,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME ELU** M. Thierry DELBREIL, 1<sup>er</sup> Vice-Président et LE DECLARE installé
- **PROCLAME ELU** M. Bernard SALOMON, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et LE DECLARE installé
- **ACTE** que ces 2 Vice-Présidents nouvellement élus font partie et siègent au Bureau syndical

**ADOPTÉ À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le **12 OCT. 2020**

et de la publication le **12 OCT. 2020**

Fait à Montauban, le 7 octobre 2020

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

  
Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Numérique  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z